

région du pays, pour s'assurer le niveau de vie minimum acceptable pour vous?

Nous examinerons donc cette étude.

Le comité a en outre été saisi des prévisions budgétaires préparées par le ministère de la Santé et du Bien-être et d'autres organismes compétents, par des particuliers et des personnes qui dépendent du bien-être. En plus de tout cela, nous avons notre propre expérience de la vie. Nous savons combien il en coûte pour vivre, du moins nous en avons une idée.

Il est nécessaire de mettre ces études à jour pour deux raisons. Je vous ai laissé entendre qu'il y en avait eu de faites en 1967, en 1968 et en 1969. La dernière est la nôtre, et elle date de 1970. Il est nécessaire de les mettre à jour pour deux raisons primordiales: la hausse du coût de la vie, l'inflation et la hausse du standing de vie, c'est-à-dire l'augmentation du produit national brut qui représente la richesse d'une nation. En les mettant à jour, on s'assure que tous ceux qui touchent le salaire minimum profiteront eux aussi de l'amélioration du standing de vie qui est en hausse; ainsi, si l'on détermine le seuil de pauvreté ou le standing de vie, on peut automatiquement les mettre à jour à n'importe quel moment. C'est là une très grave responsabilité qui nous incombe.

L'honorable M. Choquette: Puis-je poser une question? Est-ce que le montant minimum, comme vous l'avez dit, ne varie pas considérablement entre le fermier et le pêcheur, l'homme qui a non seulement une ferme mais qui cultive aussi ses propres légumes et qui peut presque se nourrir toute l'année de ses propres produits, et l'homme de la mer qui vit de sa pêche, qui peut saler son poisson et le mettre en réserve? Comment arrivez-vous à ce revenu minimum lorsque vous considérez tous ces faits?

L'honorable M. Croll: Toutes ces études ont tenu compte de ces facteurs.

L'honorable M. Choquette: Je sais, mais je vous demande si vous êtes arrivé à une conclusion?

L'honorable M. Croll: Nous ne sommes arrivés à aucune conclusion. Je ne vous ai même pas dit ce que contenait le rapport. Mais tous les éléments dont vous avez parlé ont été considérés dans chacune des études qui ont été menées par des personnes très compétentes. Vous seriez surpris de constater que les différences sont moindres qu'on pourrait le supposer. Il est évident que l'agriculteur possède certains avantages, mais lorsqu'il quitte sa ferme et commence à acheter d'autres produits, il est réellement désavantagé. De toute façon, ces éléments ont été pris en considération.

Il y a plusieurs points que je ne veux pas soulever aujourd'hui comme l'éducation, qui est essentielle, et sur laquelle nous n'avons pas encore terminé notre étude, le logement qui est aussi un point essentiel, les garderies, la formation de la main-d'œuvre.

Je dirai simplement ceci: ce midi, le président suppléant et moi-même avons décidé que nous avons la solution au problème de la pauvreté. Je lui ai demandé s'il me permettait de le mentionner avant qu'il ne prenne la parole et il a acquiescé. Voici: des emplois et des salaires raisonnables. Pas autre chose. Nous n'avons jamais pu y arriver. Je suis sûr que nous le pouvons dans l'avenir. Si nous ne le pouvions pas, il nous faut absolument une solution de rechange. Pour terminer, je vous

[L'honorable M. Croll.]

dirai que nous sommes tous des hommes politiques, et que la politique est l'art du possible. Je sais que, dans notre pays, on se soucie de la situation des pauvres, on en prend conscience. Si vous aviez reçu des lettres comme celles qui ont été adressées aux sénatrices Fergusson et Inman par des femmes qu'elles ont rencontrées et dont moi aussi j'ai reçu des lettres, vous comprendriez que ces gens se sont tournés vers nous dans l'espoir que nous nous acquitterons de cette mission. Nous le leur devons, et il nous faut faire quelque chose pour les aider. Nous ne saurions nous y dérober.

Immédiatement après la guerre, j'étais représentant de Spadina à la Chambre des communes. S'il y avait une question de nationalité, c'était bien à Spadina. Bon nombre de ceux qui se fixaient dans la région avaient été sinistrés ou internés pendant la guerre et pour des raisons diverses ils me poursuivaient tous continuellement au sujet d'atteintes aux libertés civiles et autres faits. Je leur disais: «Écoutez, vous êtes au Canada. Vous n'êtes pas en Europe—en Allemagne ou en Roumanie. Vous êtes au Canada, et ces choses ne peuvent pas arriver ici.» Je n'en suis plus sûr. Pour ma part, et je crois pouvoir parler au nom des membres du comité, nous ferons tout notre possible pour nous assurer que ces choses ne puissent pas arriver ici.

Des voix: Bravo!

(Sur la proposition de l'honorable M. Fournier (Mada-waska-Restigouche), et du consentement du Sénat, le débat est ajourné.)

BILL CONCERNANT LA STATISTIQUE

2^e LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Hédard Robichaud propose la 2^e lecture du bill S-2, concernant la statistique du Canada.

—Honorables sénateurs, en proposant la deuxième lecture de ce bill, j'ai le privilège, cet après-midi, d'ouvrir le débat sur le premier projet de loi de cette troisième session de la vingt-huitième législature du Canada. Le bill à l'étude propose un certain nombre de modifications importantes à la loi sur la statistique. L'objet fondamental de ces changements est d'améliorer le mouvement des renseignements dont ont besoin pour prendre des décisions judicieuses les gouvernements à tous les paliers, les entreprises, diverses autres organisations et les particuliers. Bon nombre des chiffres cités par les orateurs qui m'ont précédé provenaient, j'en suis convaincu, des rapports du B.F.S.

Les honorables sénateurs ne l'ignorent pas, la loi actuelle sur la statistique est la loi en vertu de laquelle fonctionne le Bureau fédéral de la statistique. Cette loi remonte à 1918 et les changements qu'on y a apportés au cours des années sont, relativement parlant, d'importance secondaire. Depuis, est-il besoin de le dire, la demande de renseignements statistiques a considérablement augmenté, traduisant l'importance et la complexité croissantes de l'économie et de la société canadiennes. Les sources d'information ne sont plus les mêmes, de nouveaux genres de renseignements sont maintenant fournis ou devraient l'être et, généralement parlant, la loi doit être modernisée pour permettre au B.F.S. d'accomplir les tâches que nous attendons de lui.

Je dois signaler que de longs pourparlers ont eu lieu entre le B.F.S. et des fonctionnaires fédéraux et provin-